

Décision du maire

MDE-2026-008

Date: 30 juillet 2026

Object : Avis écrite de l'approbation des règlements promulgués à la réunion spéciale du Conseil le 30 juillet 2026

En vertu de la Partie VI.1 (Pouvoirs et fonctions du conseil et de sa présidence) de la Loi de 2001 sur les municipalités (la « Loi ») et des modifications apportées au Règlement 530/22 de l'Ontario en vertu de la Loi, je soussigné, Normand Riopel, maire du canton de Champlain, approuve par la présente les règlements suivants adoptés lors de la réunion spéciale du Conseil du Canton de Champlain du 30 juillet 2026, conformément au paragraphe 284.11(4)(a)(i) de la Loi :

- 2026-46 – Règlement qui nomme un directeur des infrastructure pour la Corporation du Canton de Champlain.
- 2026-47 – Règlement qui nomme un directeur-adjoint des infrastructure pour la Corporation du Canton de Champlain.
- 2026-48 – Règlement confirmant les procédures du Conseil lors de sa réunion spéciale le 30 juillet 2026.

Normand Riopel, Maire

Datée: le 30 juillet 2026